



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EN-01**

## Isolation de combles ou de toitures

### **1. Secteur d'application**

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>.

### **2. Dénomination**

Mise en place d'une isolation thermique de résistance thermique  $R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$  en comble ou en toiture.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

Les isolants ont des caractéristiques de performances validées :

- soit par la marque de certification de produit ACERMI ;
  - soit par un avis technique valide du CSTB avec suivi CTAT (Comité Technique de l'Avis Technique) ;
  - soit par un document technique d'application (DTA) valide du CSTB avec suivi CTAT ;
  - soit par organisme dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

35 ans.



### **5. Montant de certificats en kWh cumac**

Montant en kWh cumac / m <sup>2</sup> d'isolant		
Zone climatique	Énergie de chauffage	
	Électricité	Combustible
H1	<b>2 400</b>	<b>3 800</b>
H2	<b>2 000</b>	<b>3 100</b>
H3	<b>1 300</b>	<b>2 100</b>

Secteur d'activité	Facteur correctif
Bureaux	<b>0,5</b>
Enseignement, commerces, hôtellerie, restauration	<b>0,6</b>
Santé	<b>1,1</b>
Autres secteurs	<b>0,5</b>

X

Surface d'isolant posé (m <sup>2</sup> )
<b>S</b>